

Association Romande
pour la Certification des Forêts ARCF



Rapport annuel 2017



La marque de la
gestion forestière
responsable



Promouvoir la gestion durable
de la forêt
www.pefc.ch

RAPPORT ANNUEL 2017
de l'Association Romande de Certification des Forêts (ARCF)

TABLE DES MATIERES

Table des matières

1.	MEMBRES DE L'ARCF ET MEMBRES DU GROUPE DE CERTIFICATION	3
1.1.	MEMBRES DE L'ARCF	3
1.2.	PROPRIETAIRES CERTIFIES, MEMBRES DU GROUPE DE CERTIFICATION	3
2.	ORGANES ET ADMINISTRATION.....	3
2.1.	GESTION DE L'ARCF	3
2.2	COMITE DIRECTEUR 2016.....	3
2.3	ASSEMBLEE GENERALE.....	4
2.4	VERIFICATEURS DE COMPTES	5
3.	RAPPORT D'ACTIVITES 2016	5
3.1	INTRODUCTION	5
3.2	ACTIVITES GENERALES DE L'ARCF.....	5
3.3	LABELS.....	5
3.3.1	FSC 6	
3.3.2	PEFC.....	6
3.3.3	Certificat d'origine bois Suisse (COBS).....	6
3.4	AUDITS EXTERNES	7
3.5	AUDITS INTERNES	7
3.6	LE GROUPE SUISSE DE CERTIFICATION SE CONCRETISE	8
3.7	FSC IGI	8
4.	COMPTES 2016	9
5.	BUDGET 2017.....	9
6.	CONCLUSION.....	9

R A P P O R T A N N U E L 2 0 1 7

de l'Association Romande pour la Certification des Forêts

1. Membres de l'ARCF et membres du groupe de certification

1.1. Membres de l'ARCF

L'Association Romande pour la Certification des Forêts compte les six membres suivants:

- La Forestière
- ForêtNeuchâtel (anciennement AFN)
- ForêtFribourg (anciennement AFEF)
- ForêtJura
- Forêt Valais/Walliser Wald
- Association des Propriétaires de Forêts de Veyrier (APFV)

1.2. Propriétaires certifiés, membres du groupe de certification

L'ARCF regroupe environ 500 propriétaires forestiers certifiés FSC et PEFC répartis sur les cantons de Vaud, Valais, Neuchâtel, Jura et Genève. La surface certifiée est de 114'090 ha. En 2017, nous n'avons enregistré aucune nouvelle admission, ni démission de membres. Toutefois, en raison de la fusion de communes, de rocadés dans les surfaces de forêt entre propriétaire et de création de groupements forestiers, nous avons eu quelques changements dans la surface forestière certifiée.

2. Organes et administration

2.1. Gestion de l'ARCF

Il n'y a pas eu de changement dans la gestion de l'ARCF en 2017. Christina Giesch, directrice de Forêt Valais, est coordinatrice de l'ARCF et Didier Wuarchoz est le président de l'association.

2.2 Comité directeur 2017

Le comité directeur a passé de 5 à 6 personnes et se composait en 2017 des membres suivants :

- Wuarchoz Didier; président
- Adatte Didier, vice-président
- Wenger Jean, secrétaire
- Beer Roger

- Buchs Henri (nouveau représentant de ForêtFribourg)
- Dubois Jean-Luc
- Giesch Christina, coordinatrice (prend part aux séances avec voix consultative)

En 2017, le comité s'est réuni à quatre reprises, les 21 mars, 21 juin, 30 août et 21 novembre.

Le comité directeur s'est occupé des affaires courantes telles que :

- Préparation du budget
- Tenue des comptes
- Analyse des audits passés
- Préparation des audits futurs
- Organisation des audits internes
- Suivi des normes des labels FSC et PEFC.
- Clé de répartition

Il s'est en outre occupé des tâches particulières comme :

- Préparation de la recertification
- Rédaction d'un modèle de convention
- Représentation des intérêts des membres ARCF auprès d'ARTUS (groupe suisse)
- Participation à la création d'ARTUS (groupe suisse de certification des forêts)

2.3 Assemblée générale

La 5^{ème} Assemblée générale s'est tenue le 21 juin 2017 à Yverdon-les-Bains.

Etaient présents à l'assemblée :

- « La Forestière » représentée par Crisinel Jean-Philippe et Wuarchoz Didier ;
- « ForêtNeuchâtel », représentée par Joss Nicolas et Wenger Jean ;
- « ForêtValais » représentée par Dubois Jean-Luc;
- « Associations des Propriétaires de Forêts sur le territoire genevois », représentée par Beer Roger.
- « ForêtFribourg », représenté par Buchs Henri
- Giesch Christina, coordinatrice (prend part à l'AG avec voix consultative).

Etaient excusés à l'assemblée :

Monsieur Adatte Didier, directeur ForêtJura ;

Monsieur Poget Philippe, gérant des Associations des Propriétaires de Forêts sur le territoire genevois ;

Monsieur François Rouiller, représentant de Forêt Valais.

L'assemblée générale adopte à l'unanimité le budget 2017, les comptes 2016, le rapport annuel 2016, ainsi que le rapport des contrôleurs des comptes. L'assemblée prend note des résultats des audits, ainsi que de la création d'Artus, le groupe de certification suisse. Les cotisations restent inchangées.

2.4 Vérificateurs de comptes

Les personnes suivantes ont été (ré)élues en qualité de vérificateurs des comptes :

- Crisinel Jean-Philippe (VD)
- Joss Nicolas (NE)
- Poget Philippe en qualité de suppléant (GE)

3. Rapport d'activités 2017

3.1 Introduction

Durant l'année 2017, les activités ont été marquées par la mise en place du groupe de certification suisse, ARTUS. Nos collègues bernois en sont les premiers membres et ont effectué un premier audit avec l'agence de certification DinCertCo. Les autres groupes de certification devraient rejoindre ARTUS dès 2018. De plus, les affaires courantes (les audits de surveillance, par l'établissement du budget, par l'adaptation du manuel et la gestion des audits internes) ont été traitées.

3.2 Activités générales de l'ARCF

L'ARCF s'est engagée dans différentes actions en 2017, notamment :

- La participation aux réunions en vue de la création d'un groupe de certification suisse, nommé « Artus »;
- La mise à jour permanente de la base de données des membres, des stakeholders, des gardes forestiers et des mesures correctives;
- La mise à jour du manuel et de ses annexes ;
- Le suivi des mesures correctives;
- Le conseil aux propriétaires lors des audits externes ;
- L'organisation et la réalisation des audits internes ;

3.3 Labels

Pour rappel, l'ARCF permet à ses membres la certification de la gestion de leurs forêts selon les labels FSC et PEFC. De plus, l'ARCF promeut, dans la mesure de ses moyens, l'utilisation du label COBS.

3.3.1 FSC

FSC est une marque enregistrée et protégée par FSC – International. L'ARCF bénéficie du droit d'utilisation en tenant compte des normes FSC pour l'utilisation des logos FSC-STD-50-001 (mini-guide FSC-SECR-0002).

Le logo FSC, les lettres FSC et la dénomination 'Forest Stewardship Council' sont des marques déposées et sont soumises à des règles strictes d'utilisation.

Tous les membres du groupe certifiés ont le droit de communiquer publiquement leur certification. Ils ont un droit d'utilisation de la marque FSC de l'ARCF pour la commercialisation de leurs produits, ainsi que dans le cadre de leur politique de publicité, de marketing et de relations publiques.

3.3.2 PEFC

PEFC est une marque enregistrée et protégée par le Conseil PEFC. L'ARCF bénéficie du droit d'utilisation.

Tous les membres du groupe certifié ont un droit d'utilisation de la marque PEFC de l'ARCF pour la commercialisation de leurs produits, ainsi que dans le cadre de leur politique de publicité, de marketing et de relations publiques.

3.3.3 Certificat d'origine bois Suisse (COBS)

L'Association Romande pour la Certification des Forêts fait également, dans la mesure du possible, la promotion du « Certificat d'Origine Bois Suisse » (COBS).

Ce certificat, édicté par Lignum Suisse, atteste la provenance suisse du bois. Ce label promeut la haute qualité du bois suisse de par sa gestion durable des forêts. Il permet de communiquer les valeurs positives liées au bois indigène dans les domaines des caractéristiques des produits, des méthodes de production, de l'environnement et des conditions cadres générales. Il peut être apposé aussi bien sur le produit que sur les documents d'accompagnement. Tous les bois exploités dans les forêts suisses peuvent obtenir le certificat.

3.4 Audits externes

Les audits de surveillance SGS ont eu lieu entre mai et juin 2017. En tout dix unités ont été visitées :

- Triage de la Cendre (JU)
- Triage de Terridoubs (JU)
- Cantonnement du Val-de-travers (NE)
- Cantonnement du Val-de-Ruz (NE)
- Groupement forestier des Agittes (VD)
- Triage forestier de St-Cierge et environs (VD)
- Triage forestier du Suchet (VD)
- Triage forestier d'Yverdon-Yvonnand (VD)
- Triage forestier du Cerisier (VD)
- AGFORS (VD)

Toutes les non-conformités 2016 ont pu être clôturées à l'issue de l'audit. Les auditeurs ont décelé quatre non-conformités pour le PEFC qui sont également quatre non-conformités mineures pour le FSC. Pour rappel, une non-conformité mineure doit être réglée dans un délai d'un an :

- Indicateur FSC-STD 30-005 5.1 : Les données du groupe, notamment les indications sur les volumes exploités, ne sont pas toutes à jour.
- Indicateur 8.3.1 : la séparation physique des copeaux certifiés et non certifiés n'est pas rigoureuse.
- Indicateur 4.2.7 : la solution de branche d'un des triages contrôlés n'était pas à jour.
- Indicateur 8.1.5 : Un des triages a régulièrement dépassé la possibilité sans amender son plan de gestion ou formuler une stratégie.

Les problèmes de facturation et de logo sont un peu notre talon d'Achille et peuvent mettre en danger l'ensemble du groupe. Nous vous recommandons d'être prudents et de vous renseigner auprès du responsable de certification en cas de doute sur le bon usage du logo et du numéro de certification.

3.5 Audits internes

Les audits internes sont déterminés selon les priorités suivantes :

- Mesures correctives en cours à contrôler
- Soupçons/dénonciations
- De manière aléatoire parmi les unités non visitées récemment.

En 2017, **douze audits** internes ont été effectués dans les triages suivants :

- Groupement de la Venoge (VD)
- Triage forestier de Baulmes (VD)
- Triage forestier de St-Cierge (VD)
- Triage forestier de Veytaux-Villeneuve (VD)
- Triage forestier des Auges (VD)
- Triage forestier de Vallorbe (VD)
- Triage forestier de Concise (VD)
- Réfouss (JU)

- Rangiers-Sorne (JU)
- Cône de Thyon (VS)
- Cantonnement du Val-de-travers (NE)
- Cantonnement du Val-de-Ruz (NE)

Plusieurs mesures d'action correctives mineures ont été retenues, mais aucun problème majeur n'a été constaté.

3.6 Le groupe suisse de certification, ARTUS, fonctionne !

Au début de l'été 2015, la SGS a surpris les groupes de certification en annonçant une hausse de 15% de ses tarifs qui finalement a pris effet au 01.01.2017. Dans un premier temps, nous avons demandé des offres à d'autres agences de certification, mais il s'est vite avéré que le potentiel d'économie résidait dans la création d'un seul groupe de certification au niveau national. Un projet, dénommé Artus, a été lancé pour en 2016 créer les bases d'un grand groupe de certification au niveau suisse.

Plusieurs séances ont été nécessaires pour dessiner ce futur groupe suisse. La majorité des associations souhaitent garder le contact direct avec leurs membres. Ceci entraîne des frais et rend la structure plus complexe, mais assure une meilleure proximité. Artus a été créé sur le modèle de l'ARCF et intègre nos exigences au niveau de la langue (français) et des labels (maintien du PEFC). Une clé de répartition très précise répartit les frais par association régionale.

En 2017, l'Association des propriétaires bernois a démarré comme membre unique le groupe suisse. L'agence de certification DinCertCo nous a convaincu par une offre attractive et une claire volonté d'investir davantage dans le travail sur le terrain que dans des frais administratifs. Leurs premiers audits en juin 2017 ont achevé de nous convaincre de leur professionnalisme.

Toutefois, une nouvelle interprétation des règles d'échantillonnage des audits ont réduit le résultat de nos efforts pour contenir la hausse des coûts. En effet, avec cette nouvelle méthode, nous nous retrouvons avec le double de triages classés dans la catégorie « B » qui nécessite un audit externe et un audit interne par période de cinq ans, contre une intensité d'audit bien plus faible pour les autres catégories.

3.7 FSC IGI

Le FSC a publié en 2015 des IGI (indicateurs génériques internationaux) afin de répondre aux critiques que les différents pays doivent répondre à des exigences différentes pour la certification. En Suisse, le Standard Development Group (comprendre : le groupe qui développe le standard FSC de son pays) est coordonné par Karl Büchel et composé de Markus Ulber/Pro Natura et de Christa Glauser/Bird Life pour la chambre écologique, Patrik Fouvy/FSC et Patrik Hofer/ASF pour la chambre sociale ainsi que de Urban Brüttsch/ForêtSuisse et de Christina Giesch/ForêtValais pour la chambre économique. Une

première version a été mise en consultation en 2016 et l'ARCF l'avait minutieusement étudié lors de deux séances et a rendu un avis circonstancié. Nos commentaires ont partiellement été intégrés dans la nouvelle version qui a été soumise au FSC international pour approbation. Cette seconde version est certes plus « digeste » que la version initiale, mais reste très lourde au niveau des exigences en termes de documentation.

4. Comptes 2017

Les comptes de l'exercice 2016 clôturent avec un bénéfice de 1'799.97.-

Le montant des charges s'élève à 52'145.89 francs et des produits à 53'945.86 francs.

5. Budget 2018

Le budget 2018 est le premier budget qui intègre le fonctionnement d'ARTUS. Il prévoit dans les charges un montant de CHF 62'376.70.-.

Le total des produits budgétisés se monte à Fr. 58'376.70.-. Une perte de 4'000 francs est donc attendu de l'exercice 2018. En effet, le budget 2018 prévoit d'amortir en une fois le solde du montant d'investissement dans le groupe ARTUS d'un montant de Fr. 5'709.-.

6. Conclusion

L'ARCF regroupe six cantons dans son comité, soit plus de 500 propriétaires et 114'000 ha de forêts certifiées dans cinq cantons. C'est un des deux plus grands groupes de certification en Suisse. Nous pouvons nous féliciter d'une excellente collaboration entre les différents cantons. Elle est essentielle pour traverser ces turbulences que traverse en ce moment la certification. Le comité de l'ARCF continuera de défendre les intérêts de ces membres avec vigueur et conviction afin de pérenniser la certification forestière.

Pour terminer, nous tenons à remercier nos membres ainsi que tous les acteurs des milieux de la forêt et du bois qui contribuent au succès de la certification en Suisse romande.

Sion, mai 2018

La coordinatrice